

# ASSEMBLEE GENERALE 2024-2025 COMPTE-RENDU

1er Mars 2025

AAPPMA "La Truite"  
Châteauneuf-les-Bains /  
Gorges de la Sioule



AAPPMA  
Châteauneuf-les-Bains  
Gorges de la Sioule

---

## ***PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE***

---

Sur convocation individuelle de l'ensemble des membres de notre AAPPMA, l'Assemblée Générale s'est tenue le 01 mars 2025 à 14h30 à la Salle des Fêtes de Châteauneuf-les-Bains.

### **Présents :**

22 sociétaires sont présents ainsi que 9 membres du Conseil d'Administration.

### **Excusés :**

N. Feral, E. Estival, S. Corre

### **Rapporteur de séance :**

C. Garcia

### **Documents de séance mis à disposition :**

- Une copie papier de l'ensemble de la présentation.
- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2024.
- Le guide de pêche Puy de dôme N°38 Édition 2025.
- Un cahier pour l'enregistrement des volontaires à la participation aux différentes activités organisées par le CA.

*Ce compte rendu est rédigé sur la base de la présentation, il rapporte les principales remarques et commentaires évoqués pendant la réunion.*

### 1. Bilan financier

Pas de remarques particulières sur le bilan financier. Pour l'instant aucun projet majeur, les dépenses sont donc constantes et les comptes de l'AAPPMA sont stables.

Suivi des avoirs :

- 2020 : 20 502 €
- 2021 : 20 618 €
- 2022 : 21 570 €
- 2023 : 22 603 €
- 2024 : 21 586 €

### 2. Effectifs de vente de cartes de pêche

Pas de remarques particulières.

Évolution des ventes de cartes de pêche (Cartes Personne Majeure) :

2020 : 340 / 2023 : 343 / 2022 : 358 / 2023 : 354 / 2024 : 353

La stagnation de cette année est à mettre en perspective avec la baisse de la moyenne nationale.

Ce qui est révélateur de la fidélité de nos adhérents.

## **PDPG (PLAN DEPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES)**

Sur la base des données existantes en termes de qualité des milieux aquatiques et des études réalisées en interne par la Fédération de pêche, une méthodologie spécifique permet d'évaluer un état de conservation ou de perturbation des milieux et l'impact sur les peuplements piscicoles. L'objectif est ensuite de préconiser des actions cohérentes pour l'amélioration de la qualité des milieux et des peuplements piscicoles.

Par rapport à notre territoire, les milieux sont en bon état mais avec une tendance à la dégradation par rapport au précédent PDPG. Le document souligne que la Sioule est « artificiellement » de bonne qualité car constamment soutenue par l'exploitation des barrages qui garantit de l'eau fraîche permettant entre autres d'avoir des populations salmonicoles de bonne qualité.

Depuis l'Assemblée Générale quelques modifications mineures ont été apportées au PDPG, ci-dessous les préconisations en termes de gestion piscicole et actions préconisées.

### *Plan de Gestion Piscicole Contexte 63.31 : SIOULE 3*



#### **4. Plan d'action**

##### **4.1. Gestion piscicole et actions préconisées**

- **Continuité : équiper/araser les obstacles infranchissables**
- **Hydrologie : Améliorer la gestion estivale des usages de l'eau**
  - **Qualité d'eau : améliorer les pratiques agricoles**
- **Morphologie : restaurer le tracé naturel, diminuer le piétinement bovin**

#### **Gestion piscicole patrimoniale**

<b>Expertise du milieu</b>	<p>Les perturbations sont sous-estimées compte tenu de l'importance de la Sioule en termes de surface comparé aux affluents. Hors les affluents sont impactés par des sécheresses fréquentes en période estivales, du piétinement bovins (et mauvaises pratiques agricoles en générale), et la continuité altérée.</p> <p>L'amélioration de la continuité et de la quantité d'eau serait favorable à l'espèce repère sur l'ensemble du contexte.</p> <p>La Sioule est « artificiellement » de bonne qualité car elle est constamment soutenue par barrage qui garantit de l'eau fraîche ce qui permet entre autres d'avoir une population salmonicole de bonne qualité (TRF, OBR, SAT, ANG).</p> <p>Une attention toute particulière est à porter sur la continuité (+ 40 seuils), dont les remous hydrauliques peuvent créer un réchauffement localisé important.</p>
<b>Gestion piscicole</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun déversement nécessaire sur la Sioule (densités suffisantes).</li><li>• Déversements d'adultes ou alevins (privilégier alevins) sur les affluents</li></ul>

Tableau 3 : Rappel de la gestion préconisée sur le contexte Sioule 3

### 1. Soutien halieutique

#### 1.1. Alevibox

2 Alevibox contenant chacune 5000 œufs ont été installées dans le ruisseau de Cubes au niveau des « Ouches » (amont d'infranchissables naturels) et 1 sur le ruisseau de la Rouelle sur la commune de Saint-Gal-sur-Sioule. Comme chaque année, même en l'absence de fortes précipitations, les alevibox se chargent rapidement en sédiments fins et nécessitent un léger suivi (retrait des sédiments fins toutes les 1 à 2 semaines).

#### 1.2. Soutien des populations d'ombres commun

Lors de la dernière AG, la question d'un alevinage en ombres commun a été soulevée. Quelques échanges en 2024 mais aucune décision prise.

L'état des connaissances actuelles sur les populations d'ombres a été présenté. Les pêches d'inventaires (pêches par points) réalisées par la FD63 pour connaître l'état des populations piscicoles sur la Sioule n'est pas adaptée à une capture efficace des adultes et des juvéniles d'ombres.

En revanche, l'étude menée par la FD03 pour le suivi du repeuplement en truite fario réalisé par l'AAPPMA d'Ebreuil cible les habitats des juvéniles de salmonidés et est plus adaptée à la capture des ombrets. Sur la station la plus en amont (confluence avec la Gourdonne, limite départementale 03/63) des ombrets (O dans le tableau figurant dans la présentation) sont capturés de manière régulière.

*P. Chardonnet insiste sur la potentielle fragilité des populations ainsi que sur l'intérêt halieutique et touristique de cette espèce. Il est important de ne pas arrêter les efforts d'alevinage réalisés ces dernières années pour soutenir la dynamique des populations et conserver une bonne densité d'individus mobilisable pour la pêche.*

Un rapide tour de salle est réalisé pour sonder l'intérêt des personnes présentes pour un soutien halieutique aux populations d'ombre : en première approche 3 personnes sur 22 présents seraient favorables à une action visant le soutien des populations d'ombres.

Considérant qu'au niveau du bureau et du CA de l'AAPPMA nos connaissances sur cette espèce et sur le fonctionnement de ses populations (cycle, densités théoriques, etc.) ne sont pas suffisantes pour proposer des orientations pour les années à venir, une réunion sera organisée avec la Fédération du pêche 63 pour aborder toutes ces questions.

Il est proposé aux membres présents souhaitant être associés à cette réunion de noter leurs coordonnées en fin de réunion.

## 2. Suivi des milieux – Débits de la Sioule

La Sioule en aval des barrages à un régime hydraulique influencé et une qualité artificiellement bonne. De nombreux pêcheurs se plaignent des niveaux de la rivière, soit trop élevés soit trop bas et mettent en cause la gestion EDF des barrages.

Afin d'avoir une vision plus précise de l'influence de la gestion des barrages sur la pratique de la pêche, une estimation des débits de la rivière sans ces ouvrages a été réalisée sur la base des données hydrologiques des 10 dernières années. Il ne s'agit pas d'une reconstitution des débits naturels qui aurait nécessité une modélisation hydraulique, mais d'une estimation des débits à Châteauneuf-les-Bains. Cette étude des débits tient compte des données hydrologiques de la Sioule à Pontgibaud, du Sioulet à Miremont et des surfaces de bassin versant de la partie médiane. Le tout corrélé aux débits réels enregistrés sur la Sioule à Châteauneuf-les-Bains.

Le règlement d'eau du barrage de Queuille permet notamment un soutien des débits en période d'étiage. Au cours d'une année comme 2019, la Sioule serait restée 89 jours avec un débit inférieur à 2.5m<sup>3</sup>/s dont environ 60 aux environs de 1 m<sup>3</sup>/s. A ces débits la quantité d'eau et la température ne permettraient probablement pas le maintien des populations salmonicoles que l'on connaît. Ainsi, malgré un régime hydraulique artificiel, qui peut avoir des impacts négatifs sur les milieux et les espèces, le règlement d'eau du barrage permet le maintien de populations en bon état.



Cette analyse montre également que les crues biennales (de l'ordre de 120 m<sup>3</sup>/s) sont complètement absorbées et lissées par l'exploitation des barrages.

Par rapport à l'activité pêche, une analyse spécifique a été réalisée par rapport aux conditions d'accès à la rivière. Là aussi l'impact des barrages est globalement positif.

- Le débit estimé est inférieur à 2.5m<sup>3</sup>/s mais le débit réel dans la rivière est supérieur : **conditions favorables pour le milieu, les espèces et la pêche.**
- Le débit estimé est supérieur à 25m<sup>3</sup>/s mais le débit réel dans la rivière est inférieur : **conditions favorables pour la pêche.**
- Le débit estimé est inférieur à 25m<sup>3</sup>/s mais le débit réel dans la rivière est supérieur : **situation défavorable pour la pêche.**

	MAI-SEPTEMBRE / 8h-18h		
	Nombre de jours		
Débit Estimé	< 2.5 m <sup>3</sup> /s	> 25 m <sup>3</sup> /s	< 25 m <sup>3</sup> /s
Débit Réel	> 2.5 m <sup>3</sup> /s	< 25 m <sup>3</sup> /s	> 25 m <sup>3</sup> /s
<b>2014</b>		<b>18</b>	<b>4</b>
<b>2015</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>2016</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>14</b>
<b>2017</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>2018</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	
<b>2019</b>	<b>89</b>		
<b>2020</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>2021</b>		<b>11</b>	<b>1</b>
<b>2022</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>2023</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>2024</b>		<b>8</b>	<b>8</b>
	<b>345</b>	<b>72</b>	<b>44</b>

Lors de la présentation, il est précisé qu'il y a d'autres risques et impacts liés à l'exploitation des barrages et qu'il est important au niveau de l'AAPPMA de rester vigilant.

En parallèle, un travail est mené par les collectivités du bassin versant et EDF pour améliorer l'accès à l'information autour des débits.

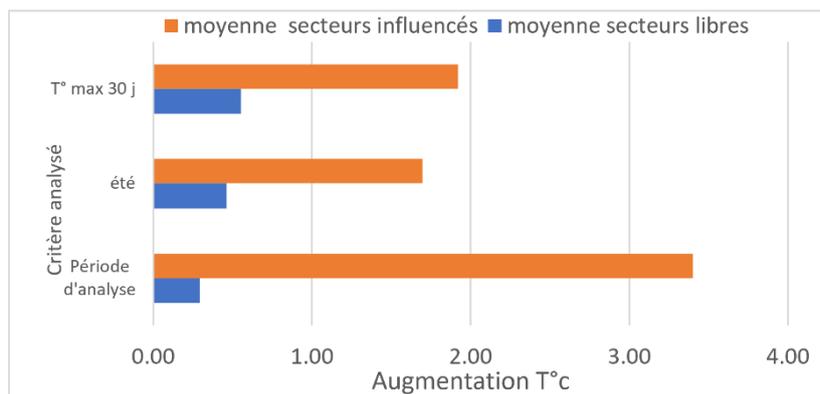
### 3. Suivi des milieux – Thermie

Au même titre que le débit de nos cours d'eau, la température de l'eau devient de plus en plus un des principaux facteurs limitant pour des milieux en bon état.

La Fédération de pêche du Puy-de-Dôme et de l'Allier ont mené ces dernières années une vaste étude pour mesurer l'impact des anciens seuils de moulins sur la thermie de la Sioule. Ces ouvrages vieux de plusieurs centaines d'années créent un effet plan d'eau dont l'impact restait faible. Mais avec les tendances du changement climatique que l'on connaît, ces ouvrages (vocation

patrimoniale pour la plupart) participent de manière significative au réchauffement des eaux superficielles :

- En moyenne les zones « influencées » augmentent de 3,40°C sur 10 km durant la période d'analyse, de 1,70°C en été et de 1,92°C pour les 30 jours les plus chauds.
- Les zones « libres » augmentent en moyenne 0,29°C sur 10 km pendant la période d'analyse, 0,46 °C en été et 0,55 °C pour les 30 jours les plus chauds.



Les cours d'eau comme la Sioule sont suivis depuis de nombreuses années en termes de débits et températures. En revanche les affluents ne sont que très peu instrumentés. Dans un contexte d'évolution des débits, de la température, de développement de la PKD, etc. il nous apparaît essentiel de contribuer à acquérir des données sur l'évolution des milieux (thermie et débits). L'objectif étant de mieux orienter nos actions futures en faveur des milieux et des populations piscicoles. Au cours de l'année 2025, l'objectif sera de travailler avec la Fédération de pêche pour maintenir un réseau d'enregistreurs de température sur la Sioule et les affluents, et de développer un réseau d'enregistrement des débits sur les principaux affluents.

Par rapport à une question soulevée lors d'une précédente AG, une réflexion et des tests sont actuellement en cours pour développer un système d'alerte en temps réel par rapport à la thermie de la Sioule à l'aval immédiat du barrage de Queuille. L'objectif est d'être le plus réactif possible en cas d'élévation anormale de la température.

*Remarque : C'est surprenant qu'au niveau EDF ils n'aient pas de dispositif de surveillance de la température ?*

*Réponse : Pour le moment, rien n'est installé mais probablement qu'à l'avenir le barrage en sera équipé, mais avec quel pas de temps ?*

Les personnes présentes sont favorables à ce que l'AAPPMA mène des actions pour mieux suivre l'évolution des milieux.

*Question : Est-ce qu'il serait possible une fois qu'on a enregistré des données, de prêter à d'autres AAPPMA ?*

*Réponse : Prêter ce n'est pas le but parce que l'objectif est de mettre en place un réseau de mesures sur la durée. Pour le moment c'est en développement, lorsque les appareils de mesures seront fiables, il sera possible de proposer à la FD ou autres AAPPMA. Mais ça reste technique et nécessite d'assurer un suivi régulier notamment avec des mesures de débits régulières pour s'assurer de la justesse des données enregistrées.*

#### **4. Animation, communication, relation avec les riverains**

##### **4.1. Relation avec les riverains**

Un nouveau secteur avec des restrictions d'accès à cause de pêcheurs peu respectueux envers les propriétaires. L'accès à la rivière reste possible au niveau du moulin de Saint-Gal mais interdiction de marcher sur les îles ou sur les berges.



Nous sommes en contact avec les propriétaires. Des panneaux pour sensibiliser les pêcheurs et demander de respecter les propriétés traversées ont été fournis et installés. En cas de nouveau problème avec des pêcheurs, la pêche sera interdite sur ces parcelles.

Le mieux est de respecter ces contraintes et les propriétés pour que l'interdiction d'accès aux propriétés ne deviennent pas une généralité.

## **4.2. Site internet**

Le nouveau site internet de l'AAPPMA est en ligne et continuera d'évoluer au fil des années.

Ce site est réalisé par un prestataire externe. En cas de changement d'équipe au niveau du bureau ou du CA, l'objectif était qu'un prestataire puisse assurer la maintenance du site et le lien avec de potentielles futures équipes.

Site internet apprécié par les participants.

## **4.3. Animations sur la Sioule**

Très bonne participation à la fête de l'eau 2024. Merci à tous les bénévoles pour leur investissement dans cette activité où nos animations ont particulièrement été appréciées.

En 2025, l'AAPPMA tiendra à nouveau le stand pêche et tous ceux souhaitant donner un peu de leur temps sont bienvenus.

Les activités 2025 :

- Trophée Gilou (GPS Sioule et Morge) 14 juin
- Open Sioule (Clermont Mouche Compétition) 7 juin
- Académie DEVAUX 18-19-20 Avril
- Stage TLT SIM Suisse 9-10-11 mai
- Fête de l'eau 15 Aout

## **4.4. Actions sur les milieux**

Rien n'a été organisé en 2024 en termes d'entretien ou restauration des principaux tributaires. Les épisodes de vents forts ont mis à mal la ripisylve sur certains secteurs. L'objectif sera d'organiser 2 journées d'entretien des cours d'eau à l'automne prochain (Cubes/Braynant/Rouelle).

## **5. Objectifs pour les prochaines années**

Au vu des actions menées ces dernières années (réglementation sur nos parcours, entretien des cours d'eau, alevinage, etc.), de l'évolution des milieux et de la parution des documents stratégiques de la FD63 (PDPG, SDDL, etc.), il est venu le temps de mettre en place un plan

d'action pour agir de manière réfléchie au cours des années à venir. Plusieurs leviers d'actions sont possible et il est nécessaire de correctement évaluer le rapport coût/gain/investissement temps de bénévolat/faisabilité :

### 5.1. Levier règlementaire

*Remarque : Dans l'assemblée, la possibilité de mettre en place une fenêtre de capture est évoquée. A priori difficile à mettre en œuvre et surtout d'après les gardes, trop difficile à faire respecter*

Globalement les personnes présentes sont plutôt de l'avis que la réglementation en place permet de suffisamment limiter l'impact de la pression de pêche (taille de capture basée sur une étude scalimétrique, 2 poissons par jour par pêcheurs, ombres en no-kill, 2 parcours no-kill).

### 5.2. Soutien halieutique

Sujet de l'ombre commun débattu en début de réunion.

Continuer le soutien des populations de truites sur les petits affluents, notamment à proximité des zones de source.

*Remarque : Certaines personnes présentes apprécient d'entendre et de lire que le soutien des populations de truites fario, notamment sur les tributaires, n'est pas totalement exclu des actions identifiées pour les années à venir.*

### 5.3. Actions sur les milieux

Dans les années à venir l'objectif sera de mieux connaître la fonctionnalité de nos milieux et leur état de dégradation pour ensuite proposer à court-terme des actions de restauration :

- Améliorer les connaissances sur l'état des frayères et oxygénation du substrat : 1 journée planifiée en avril pour tester la méthode des sticks hypoxie, puis évaluer l'intérêt à déployer cette méthodologie plus largement.
- Réalisation d'un diagnostic cours d'eau sur les principaux affluents pour identifier précisément les sources de perturbation du milieu, puis proposer un programme d'actions.

Les personnes présentes sont favorables à ce type d'actions.

#### **5.4. Sensibilisation, éducation et communication**

Rien de défini pour le moment, l'objectif sera de mener différentes actions pour :

- Maintenir le contact avec les propriétaires riverains.
- Mieux connaître nos pêcheurs.
- Sensibiliser les pêcheurs notamment au respect des propriétés traversées.
- Soutenir les actions de nos gardes bénévoles.

Pas de remarques particulières.

## TRAVAUX RUISSEAU DE CUBES

---

Suite aux travaux de restauration de la continuité écologique menés au niveau de l'usine d'embouteillage d'eau de Châteauneuf-les-Bains en octobre 2024, une visite pilotée par Vincent est organisée en fin de séance.

*Remarque : depuis les travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau de Cubes en 2013, la confluence entre le ruisseau et la Sioule ne s'est jamais réellement stabilisée. Lorsque les débits sont bas, notamment à l'automne, la remontée des poissons risque d'être perturbée. Il semblerait nécessaire de mener une action pour que la confluence soit moins diffuse.*

*Réponse : on a également constaté ce problème. On ne peut pas mettre de blocs d'enrochement mais probablement que d'autres aménagements, comme des fascines de saules, permettraient de réduire la largeur du ruisseau pour améliorer l'attractivité de la confluence. On note et on va réfléchir à une solution technique.*

## ACTIVITES AUTRES

---

### 1. Ateliers pêche nature

Pas de remarques particulières

### 2. Infos diverses.

Cormorans : Le tir du cormoran est autorisé par la préfecture les quotas restent à définir.

Révision du reversement fédéral sera engagé en 2025.

L'assemblée générale se termine à 17h par le pot de l'amitié.

Rapporteur Le Secrétaire

C.GARCIA

Le Président

V. JOURDAN